

Participer à EGALIA,  
c'est simple !

EGALIA vous intéresse ?  
Contactez-nous

Un premier  
entretien avec  
OPCALIA

1

2 Un questionnaire  
à remplir en ligne  
(30 min.)

Un entretien  
plus approfondi  
(environ 1h30),  
est mené auprès d'une  
sélection d'entreprises

3

4 Un financement de 40 %  
du coût pédagogique  
des actions de formation  
ou parcours (20h et plus)  
destinés aux femmes

Votre contact régional :

### 12 régions mobilisées

- ◆ **Basse-Normandie**  
Tél. : 02 33 05 59 32
- ◆ **Bourgogne**  
Tél. : 04 77 92 89 96
- ◆ **Bretagne**  
Tél. : 02 23 20 00 20
- ◆ **Centre**  
Tél. : 02 54 90 40 57
- ◆ **Haute-Normandie**  
Tél. : 02 35 12 17 34
- ◆ **Ile-de-France**  
Tél. : 01 44 06 77 39
- ◆ **Limousin**  
Tél. : 05 55 12 15 08
- ◆ **Midi-Pyrénées**  
Tél. : 06 75 21 86 41
- ◆ **Pays de la Loire**  
Tél. : 02 40 99 38 26
- ◆ **Picardie**  
Tél. : 06 75 57 59 99
- ◆ **Poitou-Charentes**  
Tél. : 05 49 28 47 19
- ◆ **Rhône-Alpes**  
Tél. : 04 77 92 89 96

Pour en savoir plus : [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

OPCALIA accompagne  
les entreprises  
qui forment  
leurs salariés,  
tous leurs salariés.

OPCALIA / déc. 2007 - 403 083 272 00043



Fonds social européen



Ministère du Travail,  
des affaires sociales,  
et de la solidarité



Ministère du Travail,  
des affaires sociales,  
et de la solidarité



OPCALIA  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES



Fonds social européen



Ministère du Travail,  
des affaires sociales,  
et de la solidarité



Ministère du Travail,  
des affaires sociales,  
et de la solidarité



OPCALIA  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

## L'égalité professionnelle hommes-femmes en question

- ◆ En 2005, le **taux d'activité des femmes** est de **63,8 %\*** contre 74,5 % pour les hommes.
- ◆ **30 %\*** des femmes travaillent à temps partiel contre 5,7 % des hommes.
- ◆ **11 %\*** des femmes contre 6 % des hommes occupent des emplois temporaires.
- ◆ **2/3\*** des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes.

Selon une étude de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE), seulement **1,6 % des accords d'entreprise abordent la question de l'égalité professionnelle.**

Ces éléments concourent à limiter l'accès des femmes à la formation professionnelle.

De plus, on constate que les femmes accèdent nettement moins que les hommes à la formation professionnelle dans les catégories des ouvriers et des employés.

\* Source : [www.travail-solidarite.gouv.fr/femmes-egalite/egalite-professionnelle](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/femmes-egalite/egalite-professionnelle)

## L'engagement d'OPCALIA en faveur de l'égalité

OPCALIA place l'équité au rang de priorité, notamment par la mise en place de solutions adaptées aux questions posées par l'égalité professionnelle hommes-femmes. Promouvoir et favoriser l'accès des femmes à la formation, œuvrer pour une professionnalisation juste afin de **développer équitablement les compétences** et les qualifications des femmes et des hommes dans les entreprises, plus particulièrement les PME... Autant de préoccupations qui animent le réseau OPCALIA sur le terrain.

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes est une orientation stratégique prioritaire de l'Union européenne. Dans cette perspective, **OPCALIA met en œuvre EGALIA**, en partenariat avec la **Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)** et le **Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**. Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement du **Fonds Social Européen (FSE)**.

## Une mobilisation financière pour les entreprises

EGALIA est un dispositif qui s'inscrit dans un programme communautaire de promotion de la Formation Tout au Long de la Vie dédié aux femmes. Il vise à favoriser prioritairement la formation professionnelle des salariées occupant des emplois peu qualifiés, via notamment des mesures financières incitatives.

## EGALIA, un dispositif « gagnant-gagnant »



### Objectif

Repérer et analyser les **bonnes pratiques RH et de formation** des femmes en entreprise afin de les valoriser et de les développer.

### Comment ?

En conduisant une **enquête qualitative** auprès des entreprises participantes et qui investissent dans la formation des femmes.

### Avantages

- Un **financement de 40 %** des coûts pédagogiques liés aux actions de formation ou aux parcours de 20h et plus destinés aux femmes (période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008).

- Un **partage des connaissances** sur les pratiques de formation en faveur des femmes.